

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Affiché le 15 mars 2017

Budget principal : Compte de Gestion 2016, Compte administratif 2016, Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes 2016 et voté le budget primitif 2017 qui s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Section de fonctionnement : Résultat de l'exercice : 510 527,88 € ; Résultat antérieur reporté : 507 800 € ; Résultat de clôture : 1 018 327,88 €.

Section d'Investissement : Résultat de l'exercice : - 152 232,33 € ; Résultat antérieur reporté : - 57 583,48 € ; Résultat de clôture : - 209 815,81€ .

BUDGET 2017

Section de fonctionnement : 3 083 000€ - Section d'investissement : 1 933 815,81 €

Vote des Taux d'imposition 2017

Conformément au budget présenté ci-dessus, le Conseil Municipal a fixé les taux des taxes directes locales comme suit pour l'année 2017 : Taxe d'habitation : 7,71% ; Taxe foncière (bâti) : 11,12% ; Taxe foncière (non bâti) : 26,38%.

Budget Principal : Vote des subventions 2017 aux associations

Le Conseil Municipal a voté le montant des subventions aux associations pour l'année 2017.

Budget annexe des activités commerciales : Compte de Gestion 2016, Compte administratif 2016, Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes 2016 et voté le budget primitif 2017 qui s'établissent comme suit :

Comptes 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Section de fonctionnement : Résultat de l'exercice : 27 528,59€ ; Résultat antérieur reporté : 8 410,39€ ; Résultat de clôture : 35 938,98€

Section d'Investissement : Résultat de l'exercice : -179 370,84€ ; Résultat antérieur reporté : 345 989,66 € ; Résultat de clôture : 166 618,82 €

BUDGET 2017

Section de fonctionnement : 69 938,98€ - Section d'investissement : 903 000€

Tarifs de la plage municipale 2017

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'entrée à la plage municipale comme suit pour la saison 2017 :

Adulte : 2,60€ - Adulte tarif réduit* : 1,50€ ; Enfant : 1,20€ ; 10 entrées adulte : 22,50€ ; 10 entrées enfants : 10€ ; COLONIES : enfant : 0,50€ ; Adulte : 1 €.

*contribuables adulte menthonnais

Pour mémoire, GRATUITE pour les enfants de moins de 4 ans, les enfants menthonnais de moins de 16 ans au 31/12/2017, les enfants scolarisés à MENTHON.

Rattachement des charges et produits du budget des activités commerciales

Tout comme le conseil municipal l'avait décidé en 2016 pour le budget de l'eau, il a décidé de ne pas appliquer cette procédure pour le budget des activités commerciales.

Choix du gérant du restaurant de la plage pour la période 2017 2018 2019

Suite à la consultation engagée et à la commission municipale créée spécialement au sein du conseil municipal qui s'est réunie le 28 février 2017, il est proposé au conseil municipal de confirmer le choix du gérant du restaurant de la plage pour la période 2017, 2018 et 2019 : SARL BJB représentée par Monsieur Maxime OCCELLI.

En fonction des critères de sélection, la candidature de la SARL BJB représentée par Monsieur Maxime OCCELLI a été classée en première position par la commission. La SARL BJB représentée par Monsieur Maxime OCCELLI propose une redevance fixe de 35.000€ HT et une redevance variable de 0,40€ net par entrée payante à la plage municipale.

Transfert de la compétence GEMAPI à GRAND ANNECY

Le conseil municipal a autorisé la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) par le GRAND ANNECY à compter de 2017.

Suppression des bouées communales en cas de non renouvellement de location

Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal après avoir pris attache avec les services de la DDT Unité Lacs afin de connaître la position de l'Etat quant à l'attribution de nouvelles bouées sur le lac.

Convention de mise à disposition du secrétariat de mairie itinérant / CDG 74

Le conseil municipal a autorisé Madame Emmanuelle FOLLIN-ARBELET, maire-adjoint, à signer la convention de mise à disposition du secrétariat de mairie itinérant avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour l'année 2017.

Demande de subvention au conseil départemental – FDDT 2017 : Travaux route des Côtes – Travaux Chapelle de Ramponnet

Le conseil municipal a confirmé l'engagement des opérations suivantes dans le courant de l'année 2017 : Travaux d'aménagement de la route des Côtes et travaux sur la Chapelle de Ramponnet et sollicite une subvention pour chaque opération auprès du conseil départemental au titre du FDDT 2017.

Rythmes scolaires

Le conseil municipal a confirmé l'organisation des rythmes scolaires pour l'école publique du Clos Chevallier qui a été arrêté depuis la rentrée 2014/2015 pour une durée de trois ans à raison de 3h chaque jeudi après midi scolaire.

Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

Le conseil municipal a transposé les nouveaux textes réglementaires parus en début d'année 2017 à sa délibération du 28 mars 2014.